RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Arrêté de la Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

DP.25.08.A68

Publié le : 23/07/2025

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon – Avenue de Montjoux - Dossier ALI-25.091

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM),

Vu la demande en date du 15/05/2025 par laquelle Géomètres-Experts SARL BOFFY Pierre demande l'alignement de la voie au droit des propriétés :

Cadastrées : HV nº 154

Adressées à : Avenue de Montjoux à Besançon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment, l'article L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens du domaine public, Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3, relatifs aux alignements de voirie,

Vu l'absence d'emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme de la commune concernée,

Vu l'absence de plan d'alignement,

Vu l'état des lieux

ARRÊTE

- **Article 1**er : L'alignement de fait de la voie au droit des parcelles concernées est définie par la ligne rose, sur le croquis annexé au présent arrêté.
- Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
- **Article 3**: Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.
- Article 4 : Le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles concernées.
- **Article 5**: La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.
- **Article 6 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de l'arrêté.



Article 7 : Le directeur général des services de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Grand Besançon et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le 23/07/2025,

Pour la Présidente et par délégation,

Lousen de Des facedorns
Regionisable du Scurice rapagnaphie



e-mail: topo@grandbesancon.fr 4, rue Gabriel Plançon Service Topographie Tel: 03 81 87 89 10 25043 BESANCON Cedex Immeuble "La City" Dép. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie

Plan de délimitation du domaine public Commune de BESANÇON

Avenue de Montjoux

Section HV n° 154 Alignement au droit de la parcelle

| Pétitionnaire : Scrtin Sertin SARL BOFFY Pierre Géornètre-Expert 6 rue du Tunnel 25000 BESANÇON Date : le 19 juin 2025 Responsable du dossier M. SCHNAEBELE Julien Date | Application cadastrale Parcelle cadastrale Section cadastrale Section cadastrale 1 / 200 N° tel interne: 0381878822 ou 0381878823 Objet de la | Align Limit Limit Limit Limit Limit Partit Partit Partit Objet de la modification | Limite connue par hornage OGE Alignement du domaine public Limite de l'I implacement réserve de voirie Limite de l'Alignement homologué de voirie Imprise de l'emplacement réserve Emprise de l'Alignement homologué Partie à acquérir par la collectivité Partie à rétrocéder par la collectivité N° de Rue: 511 |
|--|---|---|---|
| | Légende: | | |
| Applie | ation cadastrate | Linit | e connue par bornage OGE |
| Pared | le eadastrale | Align | ement du domaine public |
| Section | 1 cadastrale | i mi | e de l'Empta ement réserve de voirie |
| | | Limit | e de l'Alignement homologué de voirie |
| Pétitionnaire : | | adm q | ise de l'emplacement réserve |
| SARL BOFFY Pierre | | Empi | ise de l'Alignement homologué |
| 6 rue du Tunnel | | Partic | à acquérir par la collectivité |
| 25000 BESANÇON | | Partic | à rétrocéder par la collectivité |
| | Echelle: | N° de Dossier : | N° de Rue : |
| Responsable du dossier M. SCHNAEBELE Julien | N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23 | 091-2025 | 511 |
| Date | Objet de la | modification | |
| | | | |

